

**Documents à fournir :**

- Dernier avis d'imposition (1 par famille)
- Attestation d'assurance pour chaque enfant
- Vaccins (copie du carnet de santé)
- Autorisation de sortie du territoire (document joint à la fiche sanitaire)
- Cotisation (en fonction de la composition du foyer)

**DOSSIER DE LA FAMILLE : .....**

Adresse : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Je souhaite être informé(e) des activités du CSC

Composition du foyer : ..... parents et ..... enfants

Situation familiale :  Mariés  Divorcés  Séparés  Pacsés  Célibataire  Vie maritale  Veuf- Veuve

Numéro fiscal : ..... Numéro de l'avis d'imposition : .....

Numéro d'allocataire : .....

**Parents/responsable(s) légal(aux) :**

Lien	Nom	Prénom	Date de Naissance	Téléphone	Situation professionnelle (employé, chômage, congé parental...)
Parent 1					
Parent 2					
Tuteur					

**Nom – Prénom – Date de naissance de(s) l'enfant(s) inscrit(s)**

Nom	Prénom	Date de Naissance	Ecole et classe fréquentée à la rentrée 2018	Autorisé(e) à rentrer seul(e) à la fin des activités*	
				OUI	NON

\*La case cochée décharge l'équipe d'animation de toute responsabilité (à partir de 6 ans)

**Autorisations parentales**

En cas d'impossibilité de ma part, j'autorise mon (mes) enfant(s) à rentrer avec :

- Madame, Monsieur ..... Numéro de téléphone : .....
- Madame, Monsieur ..... Numéro de téléphone : .....
- Madame, Monsieur ..... Numéro de téléphone : .....

J'autorise le CSC du Langensand à utiliser l'image et la voix de mon (mes) enfant(s) pour des supports de communication ayant pour unique objectif la promotion des activités du CSC telles que : affiches, tracts, Facebook, expo...

J'autorise le CSC à utiliser et conserver les données personnelles du présent document pour la gestion de ses activités (possibilité de vous fournir les principes de confidentialité de la structure)

J'ai pris connaissance du règlement de fonctionnement des activités (au verso)

A ..... Le ..... Signature

# Extrait du Règlement de fonctionnement - Accueil de loisirs / Péri-scolaire 4-14 ans

Sous réserve de modifications qui entreront en vigueur au 2 septembre 2019

**Les participants aux activités devront suivre les directives de l'équipe d'encadrement en ce qui concerne les règles d'hygiène et de sécurité. L'inscription aux activités vaut acceptation de ces modalités et du règlement intérieur.**

Les accueils sont un lieu de vie en collectivité basé sur le respect de l'enfant et de ses besoins et soumis à la réglementation de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Ils ne sont pas un lieu de garde et de passage, mais un lieu de loisirs, de découverte, de rencontre qui apporte une valeur éducative.

## I) Périodes de fonctionnement :

Le CSC Langensand vous propose un accueil :

	Vacances été 2019	Rentrée 2019		
		Accueil péri-scolaire pour les écoles élémentaires	Accueil péri-scolaire pour les collégiens et lycéens	Mercredis
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	8h00 -12h et 14h – 18h30 Ou 8h00 – 18h30 (accueil échelonné de 8h à 9h et départ échelonné de 17h30 à 18h30)	De 16h à 18h30 (avec départ échelonné de 17h30 à 18h30)	De 16h à 19h	8h00 -12h et 14h – 18h30 Ou 8h00 – 18h30 (accueil échelonné de 8h à 9h et départ échelonné de 17h30 à 18h30)

Un accueil des parents est prévu les lundis et jeudis de 18h à 18h30 pour toutes les questions concernant la scolarité de l'enfant.

**II) Inscriptions :** Les inscriptions de tous nos accueils se font au siège de l'association : 2, Rue de l'Eglise Saint Joseph aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. **Elles doivent se faire au minimum une semaine à l'avance sous réserve des places disponibles dans les groupes.**

Vous devez vous adresser au secrétariat pour toute question relative aux inscriptions et règlements, au signalement des absences, pour tout ce qui concerne la vie de l'enfant au centre.

**Au vue de la fréquentation en hausse durant les vacances, les critères de priorités pour l'accueil de loisirs sont les suivants :**

**1) Familles domiciliées sur le quartier St Joseph avec dossier complet et remis à temps 2) Accueils réguliers inscrits durant l'année avec dossier complet et remis à temps**

## POUR INFORMATION

- une demande d'aide individuelle peut être soumise au Conseil Départemental. Cette demande est à formuler avec le concours d'un assistant social.

- La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) accorde une aide pour la garde des enfants de moins de 6 ans.

- Si l'enfant est âgé de moins de 7 ans, les dépenses supportées pour sa garde à l'extérieur du domicile ouvrent droit à une réduction d'impôt.

Pour de plus amples renseignements, prendre contact avec les services compétents

**III) Organisation pratique :** Arrivée et départ : Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés et cherchés par un parent ou une personne autorisée majeure dans les locaux de la structure. L'enfant doit s'inscrire auprès de l'animateur référent. Les enfants de moins de 6 ans sont cherchés par un parent ou une personne autorisée majeure. Le départ de l'enfant doit être signalé à l'animateur référent.

**Affaires personnelles :** Si l'enfant apporte des affaires personnelles (jeux, jouets...), il en est responsable. Le CSC du Langensand décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration. Les jeux électroniques sont interdits.

**Alimentation :** les goûters sont à fournir par les parents. La boisson (eau) est fournie par le CSC du Langensand pour l'ensemble de la journée. Possibilité de prendre sur place, le repas fourni par les parents. Lors de sorties le repas et la boisson seront tirés du sac et sont fournis par les parents.

**Maladies de l'enfant :** Il est rappelé qu'un enfant malade ne pourra pas être accueilli. Les parents sont tenus de prévenir sans délai la structure.

**Accident de l'enfant :** Les parents seront prévenus de tout incident (chutes, blessures, ...) survenu au centre. Toutes les dispositions seront prises par l'équipe d'animateurs, en cas de problème pendant la présence de l'enfant.

**Comportement de l'enfant :** Des cas d'exclusion peuvent être envisagés lorsque l'enfant est dangereux pour lui-même et/ou pour autrui, - l'enfant est agressif et/ou violent. Si un de ces cas devait se produire, les familles seraient averties par le responsable pour décider d'un commun accord de la suite à donner.

**IV) Aspects pédagogiques :** L'équipe pédagogique élabore annuellement le projet pédagogique ainsi que le projet d'activités.

Ce projet pédagogique reprenant les objectifs et l'organisation pédagogique est disponible auprès du responsable des Accueils.

**V) Equipe d'encadrement :** La prise en charge des enfants est assurée par une équipe d'animateurs qualifiés qui répond aux exigences légales.

**La signature du dossier famille vaut acceptation de ce règlement de fonctionnement.**